

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2022

COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4976)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC33

présenté par
M. Balanant, rapporteur

ARTICLE 3 BIS E

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« au 6° de »,

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.